

Premiers secours civiques citoyens (PSC)

Le PSC a pour objectif de faire acquérir aux citoyens les capacités nécessaires pour porter assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave et imminent en réalisant des gestes salvateurs.

L'unité d'enseignement permet aux apprenants d'acquérir les compétences suivantes :

1. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
2. Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
3. Agir immédiatement face à une personne :
 - Victime d'une obstruction des voies aériennes
 - Victime d'un saignement abondant
 - Inconsciente qui respire
 - En arrêt cardiaque, avec ou sans défibrillateur
 - Victime d'un malaise
 - Victime d'un traumatisme du squelette ou de la peau

Organisation et particularités

Cette formation s'effectue en présentiel sur une durée de 7h.
L'âge d'accès minimal est de 10 ans.

Le processus de certification

L'aptitude à réaliser les gestes salvateurs au profit des personnes en situation de détresse physique est reconnue par un certificat de compétences de citoyen sauveteur.

Ce certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont :

- Participé à toutes les phases de la formation
- Réalisé ou fait réaliser tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage
- Participé une fois au moins, en qualité de sauveteur, à une activité d'application (cas concret, simulation)



**LES
GESTES
QUI
SAUVENT**